

IT LINK

Société anonyme

67 Avenue de Fontainebleau

94270 Le Kremlin-Bicêtre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

Xavier TOUITOU
11, Cours Pierre Puget
13006 Marseille

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

IT LINK

Société anonyme

67 Avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société 1T LINK

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société 1T LINK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous Incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services Interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires - Contrats à long terme au forfait

Risque identifié

IT LINK est une société intervenant dans le domaine des prestations de services Informatiques, avec une spécialisation en conseil et assistance technique dans les domaines de l'électronique et Informatique embarquées.

Dans le cadre de son activité et comme indiqué dans la note « 2.21 produits des activités ordinaires » de l'annexe, le groupe exerce une partie de son activité au travers de contrats de services pour lesquels une partie du chiffre d'affaires et la marge sont reconnues selon la méthode de l'avancement. La méthode à l'avancement est fondée sur des indicateurs de développement des projets liés aux coûts encourus sur les coûts totaux. Les contrats étant conclus avec une obligation de résultat, toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée.

Le chiffre d'affaires à l'avancement représente 3,9 M€, soit environ 9 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Le montant de chiffre d'affaires et de marge à comptabiliser sur l'exercice et éventuellement de provision pour perte à terminaison à la date de clôture dépend de la capacité de IT LINK à mesurer les coûts encourus sur les projets et à estimer de manière fiable les coûts totaux à engager jusqu'à leur finalisation. Les coûts à encourir sont revus régulièrement par le management et les chefs de projet.

Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires des contrats à long terme au forfait comme un point clé de l'audit dans la mesure où les coûts estimés sur ces contrats sont fondés sur des hypothèses opérationnelles et que leur estimation a une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge reconnus dans les comptes consolidés.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du dispositif du contrôle interne relatif aux contrats à l'avancement.

Pour une sélection de contrats basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs (contrats présentant des difficultés techniques dans leur réalisation, faible rentabilité...), nos autres travaux ont consisté à :

- réaliser, par sondage, des tests de réalité des coûts engagés et de la facturation à la clôture relativement aux projets sélectionnés. Nous avons notamment rapproché les données comptables avec les feuilles de temps des consultants impliqués sur les projets ;
- rapprocher les données financières (chiffre d'affaires, facturation, coûts et encours de production) figurant dans la fiche de suivi des projets élaborée par les chefs de projets, avec la comptabilité ;
- contrôler arithmétiquement le pourcentage d'avancement retenu pour déterminer le chiffre d'affaires à reconnaître, obtenu en rapportant les coûts engagés aux coûts totaux budgétés pour chaque projet sélectionné ;
- le cas échéant, nous avons vérifié les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer les pertes à terminaison Identifiées sur les contrats déficitaires avec la performance historique des contrats.

Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés sur les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des Informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration de performance extra-financière ne comprend pas les principaux éléments constitutifs requis par l'article R. 225-105 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société 1T LINK par l'assemblée générale du 29 juin 1998 pour Monsieur Xavier Touitou et du 27 janvier 1999 pour le cabinet Deloitte & associés (cabinet ACT ayant été racheté postérieurement à cette date par le cabinet Deloitte & associés).

Au 31 décembre 2018, Monsieur Xavier Touitou et le cabinet Deloitte & associés étaient dans la 21ème année de leur mission sans interruption compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenues antérieurement à ces dates, dont 20 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les Informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit Interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les Informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les Informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces Informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une Image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle Interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre Indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Marseille, le 30 avril 2019

Les commissaires aux comptes

Xavier TOUITOU

A blue ink signature of Xavier TOUITOU, featuring a stylized 'X' and 'T' with a horizontal line crossing through the middle.

Deloitte & Associés

A blue ink signature of Didier OBRECHT, featuring a stylized 'D' and 'O' with a horizontal line crossing through the middle.
Didier OBRECHT



COMPTES CONSOLIDÉS

**EXERCICE CLOS
AU
31 DECEMBRE 2018**

COMPTES CONSOLIDES IT LINK AU 31 DECEMBRE 2018	3
A- ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	3
B- COMPTE DE RESULTAT	4
C- ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	5
D- TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	6
E- VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	8
F- ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	9
NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS	9
1.1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	9
1.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES	10
NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES	11
NOTE 3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS	19
3.1. GOODWILL	19
3.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20
3.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21
3.4. ACTIFS FINANCIERS	22
3.5. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	22
3.6. TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE	23
3.7. ADVANCES CONDITIONNEES ET DETTES FINANCIERES	23
3.8. ENGAGEMENTS HORS BILAN	24
3.9. ETAT DES PROVISIONS	24
3.10. ECHEANCE DES DETTES NON FINANCIERES	25
3.11. ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES	25
3.12. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION, REPRISES DE PROVISION ET TRANSFERTS DE CHARGES	25
3.13. CHARGES DE PERSONNEL	26
3.14. AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES	26
3.15. RESULTAT FINANCIER	27
3.16. IMPOTS SUR LE RESULTAT	27
3.17. INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES	28
4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION	29
5. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	30
6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	31

COMPTES CONSOLIDES IT LINK AU 31 DECEMBRE 2018

A- ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

Actif (en milliers d'euros)	Notes	2018	2017
Goodwill	3.1.	1 202	1 202
Immobilisations incorporelles	3.2.	39	19
Immobilisations corporelles	3.3.	2 143	2 002
Autres actifs financiers	3.4.	271	337
Actifs d'impôts différé	3.16.	727	756
Actifs non-courants		4 382	4 316
Clients et autres débiteurs	3.5.	27 145	23 602
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.6.	1 653	2 851
Actifs courants		28 798	26 453
TOTAL ACTIF		33180	30 769

Capitaux propres et passifs (en milliers d'euros)	Notes	2018	2017
Capital		882	882
Réserves consolidés		9 093	8 099
Résultat de la période		1 347	985
Prime d'émission		1 480	1 480
Actions propres		(558)	(278)
Capitaux propres - Part du Groupe		12 244	11 168
Intérêts minoritaires		23	23
Capitaux propres	E-	12 267	11 191
Provisions à long terme	3.9.	452	476
Passifs financiers	3.7.	2 489	2 728
Passifs non courants		2 941	3 204
Provisions	3.9.	365	52
Dettes Factor		3 740	3 715
Fournisseurs et autres créditeurs	3.10.	13 563	12 223
Autres passifs financiers	3.7.	304	384
Passifs courants		17 972	16 374
TOTAL PASSIF		33 180	30 769

B- COMPTE DE RESULTAT

		2018	2017
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes		retraité
Ventes de prestations de services	3.11.	43835	42 410
Autres produits des activités ordinaires	3.12.	1 181	684
Produits des activités ordinaires		45 016	43 094
Charges de personnel	3.13.	(30 836)	(30 503)
Charges externes		(10 307)	(9 433)
Impôts et taxes		(748)	(890)
Dotations aux amortissements et provisions		(442)	(409)
Autres produits/autres charges	3.14.	(223)	(34)
Charges d'exploitation		(42 556)	(41 269)
Résultat d'ex_e_loitation courant		2 460	1 825
Autres produits et charges non courants	3.14.	(416)	(344)
Résultat d'exeloitation		2 044	1 481
Produits financiers		27	74
Charges financières		(154)	(100)
Résultat financier	3.15.	(127)	(26)
Résultat avant imeôt		1 917	1 455
Charge d'impôt sur le résultat	3.16.	(564)	(465)
Résultat net consolidé		1 353	990
<i>dont:</i>			
Résultat net part du Groupe		1 347	985
Résultat net fl_art attribuable aux intérêts minoritaires		6	5
Résultat par action	en€	0,83	0,60
Résultat dilué par action	en€	0,79	0,60

Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du groupe divisé par le nombre d'actions.
Le résultat dilué par action correspond au résultat net part de groupe, divisé par le nombre d'actions émises sans tenir compte de l'auto-détention et augmenté du nombre d'actions gratuites attribuées au 31 décembre 2018.

C- ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 353	990
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		
Résultat _global total de l'exercice	1 353	990

D-TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	2018	2017
Résultat net des sociétés consolidés	1 353	990
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie:		
- Amortissements et provisions	592	368
- Variation des impôts différés	29	(20)
- Plus-Values de cession	50	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	2 024	1 338
Variation du BFR lié à l'activité	(2 178)	1 111
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(154)	2 449
Augmentation des investissements et prêts	(8)	(164)
Acquisitions d'immobilisations	(509)	(1 843)
Cessions ou remboursement d'actifs	92	
Incidence des variations de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	iii (425)	(2 006)
Dividendes versés aux minoritaires	(5)	
Augmentation (remboursement) nette des emprunts	(180)	955
Autres variations (actions propres)	(280)	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	.(9) (465)	955
Variation de trésorerie	(A+B+C) (1 044)	1 398
Trésorerie d'ouverture	2 697	1 299
Trésorerie de clôture	1 653	2 697

(1) Les montants de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie comprennent les montants suivants inscrits au bilan :

(en milliers d'euros)	2018	2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 653	2 851
Découverts bancaires		(154)
Trésorerie de clôture	1 653	2 697

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan se compose des fonds en caisse, des soldes bancaires et des placements dans des instruments du marché monétaire.

Voici le détail des variations de passifs issus des activités de financement (IAS 7)

(en milliers d'euros)	2017	Ecart de conversion	Variation de périmètre	Augmentation	Remboursement	Autres	2018
Emprunts bancaires	1 507			480	(281)		1 706
Financement de créances	3 715			3 740	(3 715)		3 740
Découverts bancaires	151				(151)		
Autres passifs financiers	1 454				(367)		1 087
Total dettes financières	6 827			4 220	(4514)		6 533

Variation du BFR par postes d'actif et de passif:

(en milliers d'euros)	2018	2017	Variation
Clients et autres débiteurs	27 145	23 602	3 543
Total actif circulant	27 145	23 602	(3 543)
Dettes Factor	3 740	3 715	25
Fournisseurs et autres créditeurs	13 563	12 223	1 340
Total passif circulant	17 303	15 938	1 365
Variation du BFR			(2 178)

E- VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Capitaux Propre - Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Au 1er janvier 2017	882	1 480	5 294	2 499	10 155	22	10 177
Affectation du Résultat consolidé			2 499	(2 499)			
Résultat consolidé				985	985	5	990
Variation des titres d'autocontrôle			23		23		23
Variation écart de conversion			7		7		7
Distribution de dividendes							
Autres mouvements			(2)		(2)	(5)	(7)
Au 31 décembre 2017	882	1 480	7 821	985	11 168	23	11 191
Affectation du Résultat consolidé			985	(985)			
Résultat consolidé				1 347	1 347	6	1 353
Variation des titres d'autocontrôle			(280)		(280)		(280)
Variation écart de conversion			9		9		9
Distribution de dividendes						(5)	(5)
Autres mouvements							
Au 31 décembre 2018	882	1 480	8 535	1 347	12 244	23	12 267

F-ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 1 DESCRIPTION DES FAITS MARQUANTS

1.1. Faits majeurs de l'exercice

Départ de l'ancien Président

Les fonctions de Président directeur général des sociétés IT Link SA et IT Link France de Monsieur Serge Benchimol ont pris fin le 23 janvier 2018 sur décision des Conseils d'administration des deux sociétés. Monsieur Serge Benchimol est l'un des fondateurs du Groupe It Link, et a dirigé la Société depuis sa création en 1986.

Suite à sa révocation, Monsieur Serge Benchimol a assigné la société en justice afin de contester la décision du conseil d'administration qui avait invalidé le principe de versement d'une indemnité de départ. La position de la Société est que la réclamation s'élevant à 889 K€ n'est pas fondée. Le montant estimé du risque est de 360 K€, montant comptabilisé en provisions dans les comptes.

Mise en place d'une nouvelle direction

Le conseil d'administration de la société IT Link SA a désigné Monsieur Éric Guillard, jusqu'ici Directeur général du développement et administrateur de la société, en tant que Président directeur général.

Afin d'appuyer le pilotage opérationnel du Groupe et son développement, dans le cadre du plan stratégique Dimension 2020, la Direction Générale a mis en place un Comité de Direction (CODIR). Il est composé de personnes représentant toutes les activités de l'entreprise :

- Stratégie
- Développement commercial
- Ressources humaines
- Marketing et Communication
- Administration et Finance
- Systèmes d'Information
- Pôle Technique
- Grand-comptes
- International

Par ailleurs, deux autres comités opérationnels ont été créés afin de développer les axes stratégiques prioritaires :

- Comité de Direction Commerciale et Recrutement (DIRCOR)
- Comité de Direction Technique (DIRTEC)

Cette nouvelle organisation a montré toute son efficacité, notamment face à l'empêchement pour raison médicale de Monsieur Robert Zribi sur le plan exécutif depuis le milieu de l'année 2018.

Pour 2019, le conseil d'administration a décidé en parallèle de modifier la gouvernance d'IT Link France en nommant Monsieur Zribi au poste de Président et Monsieur Guillard au poste de Directeur Général.

Plan d'attribution gratuite d'actions

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 4 septembre 2018, le Conseil d'administration a décidé, le 20 septembre 2018, l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe (de IT Link S.A et des sociétés liées ou contrôlées par IT LINKS.A).

Au 31 décembre 2018, 70.046 actions gratuites représentant 4,03% du capital social ont été attribuées à 176 salariés et 1 mandataire social.

L'attribution définitive est soumise à des conditions de présence dans les effectifs et de performances financières du Groupe. La période d'acquisition définie par le Plan est de trente-cinq (35) mois, suivie d'une période de conservation de trois (3) mois.

La juste valeur de ce plan est égale à la valeur des actions gratuites à la date d'attribution, en tenant compte du taux de rotation du personnel sur la période d'acquisition des droits et de la valorisation de la restriction durant la période d'incessibilité.

Premier bilan du plan Dimension 2020

Après un premier semestre d'activité en baisse, le groupe IT Link a renoué avec la croissance affichant ainsi sur l'année un niveau de chiffre d'affaires en progression par rapport à 2017 (+3,2%).

L'amélioration du résultat opérationnel, s'est confirmée tout au long de l'année permettant au Groupe de revenir à un niveau comparable à l'année 2016. L'exercice 2018 reste néanmoins grevée par des charges non récurrentes engagées fin 2017 (déménagement du siège social, fusion légale de deux entités...) et par les charges provisionnées dans le cadre du départ de l'ancien Président.

Une campagne de recrutement record

En 2018, le Groupe IT Link a réalisé une campagne de recrutement record (257 entrées dans l'effectif), soutenue par un nouveau positionnement attractif et une stratégie de marque employeur forte, dont les effets doivent se poursuivre en 2019.

Au 31 décembre 2018, l'effectif du Groupe est de 564 collaborateurs, soit 50 collaborateurs supplémentaires par rapport à la même date fin 2017. Cette croissance de 10% de l'effectif révèle la pertinence des actions d'attractivité et de fidélisation mises en place dans le cadre de la

première année du plan Dimension 2020, et ouvre de nouvelles perspectives de croissance pour l'année 2019.

1.2. Evénements postérieurs à la date de clôture des comptes

Adoption d'un nouveau code de gouvernance

Le conseil d'administration du 14 mars 2019 a approuvé l'adoption du Code Middenext comme nouveau Code de gouvernement d'entreprise de référence de la Société.

L'adoption de ce Code vise à adapter l'organisation de la gouvernance par rapport à la taille de l'entreprise qu'aux problématiques et aux objectifs de la Société.

Prime pouvoir d'achat

Au mois de janvier 2019, une prime pouvoir d'achat (dite « prime Macron ») a été annoncée et versée par l'entreprise à tous les salariés du Groupe dont le salaire est inférieur à 3,5 fois le montant du SMIC (le coût de l'opération s'élève à 180 K€). Cette décision participe à l'effort du Groupe quant à sa politique de fidélisation et de rétention de ses collaborateurs.

NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable

Conformément au règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés du groupe IT Link sont établis suivant les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards).

Les comptes consolidés au 31 décembre 2018 ont été préparés en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des transactions formulés dans les normes IFRS adoptées dans l'Union européenne à cette date.

Les principes comptables appliqués par le Groupe au 31 décembre 2018 sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017, excepté l'application obligatoire à partir de 2018 des normes IFRS 15 et IFRS 9.

IFRS 15

Au 1^{er} janvier 2018, le groupe a opté pour une méthode rétrospective globale pour la première application de la norme IFRS 15 sur la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Par conséquent, l'information présentée pour 2017 a été retraitée.

Principal ou Agent

Le groupe réalise la vente de droits d'utilisations et de licences de la société « google »). Auparavant le groupe comptabilisait les transactions au compte de résultat sur la base brute en tant que « distributeur principal ».

Selon la norme IFRS 15, le revenu est à considérer comme « distributeur agent ») et devra être appréhendé sur la base nette des montants facturés par les fournisseurs. Le groupe agit en tant qu'agent pour le compte d'un tiers, il ne constate en chiffre d'affaires que la commission à laquelle il a droit, ou le montant net qu'il conserve, après avoir reversé au tiers le montant collecté pour le compte de ce tiers.

Identification des obligations de performance au sein d'un contrat à phases multiples

Les contrats techniques complexes peuvent comprendre des phases de transition et de transformation préalables à la mise en œuvre de services récurrents. La nouvelle norme clarifie le traitement comptable de ces phases.

Sous IFRS 15, lorsque ces phases apportent une valeur ajoutée au client résultant d'un transfert de contrôle et sont considérées comme une obligation de performance distincte, le chiffre d'affaires afférant à ces phases est reconnu au cours de ces phases. Dans le cas contraire, les coûts encourus lors de ces phases doivent être stockés au bilan, s'ils remplissent les conditions d'activation, et amortis sur la durée du contrat. La trésorerie reçue en lien avec ces phases doit être considérée comme un paiement anticipé.

Selon IAS 18, le Groupe avait pour pratique de reconnaître le revenu quand le Groupe possédait un droit contractuel à paiement pour les services rendus à date. Selon IFRS 15, tous les coûts liés aux phases de transition sont activés, présentés au bilan comme des coûts de contrats et amortis sur la durée de vie des contrats. L'ajustement lié à ce nouveau traitement n'est pas significatif au niveau du Groupe.

Impacts sur les comptes consolidés du Groupe:

Le chiffre d'affaires comptabilisé au titre de l'exercice 2017 en application de la norme IFRS 15 est inférieur de 1.6 million d'euros à celui reconnu en application du précédent référentiel. L'impact sur les capitaux propres est nul.

IFRS 9

Cette norme est applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 et remplace la norme IAS 39 Instruments financiers comptabilisation et évaluation.

Au regard de ses activités, l'application de cette nouvelle norme n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Le contrat de cession de créances commerciales étant conclu avec recours, l'entreprise reste exposée au risque de crédit. Les risques et avantages liés aux créances cédées n'étant pas intégralement transférés au cessionnaire, le traitement comptable des créances est donc analysé comme ((non déconsolidant » au regard des critères d'IFRS 9, sans changement par rapport à la norme IAS 39.

IFRS 16

Le Groupe a effectué une première analyse des impacts potentiels de l'application d'IFRS 16 sur ses comptes consolidés. Les principaux impacts résident dans la reconnaissance de droits d'usage à hauteur de 4,8 millions d'euros et des dettes associées relatives aux contrats de location immobiliers à hauteur de 4,9 millions d'euros. Par ailleurs, la nature des charges encourues va évoluer des charges de loyer opérationnelles vers un amortissement du droit d'usage et un intérêt financier sur la dette associée.

Autres normes

Le Groupe n'a adopté de manière anticipée aucune norme ou interprétation dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2018. Le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation non encore approuvée par L'Union Européenne à la date de clôture.

2.2 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.3 Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère au 31 décembre de chaque année.

Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin

d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le groupe détient directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %. Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Les transactions internes sont éliminées en totalité pour les entreprises intégrées globalement.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

2.4 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le groupe est amené à procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations significatives faites par la direction du groupe portent notamment sur l'évaluation du chiffre d'affaires au forfait, des goodwill, la provision pour engagements de retraite et les impôts différés.

2.5 Conversion en devises

Aucun compte significatif n'est exprimé en devises. Aucune transaction significative n'est réalisée en devises.

2.6 Présentation des états financiers

La norme IAS I implique la ventilation entre la partie courante et la partie non courante de certains postes du bilan.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

2.7 Tableau des flux de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La trésorerie correspond donc à la somme des « équivalents de trésorerie et trésorerie » diminuée des découverts bancaires.

2.8 Traitement des impôts différés

La norme IAS 12 impose la comptabilisation de l'impôt exigible ainsi que des impôts différés, aussi bien actifs que passifs. Lorsqu'une entreprise a un historique de pertes fiscales, l'entreprise ne comptabilise

un impôt différé actif que dans la mesure où l'entreprise a des différences temporelles imposables suffisantes ou s'il y a d'autres éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Le groupe est intégré fiscalement. Les déficits reportables du groupe, reportables sans limitation de durée, sont de 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2018. Le montant des impôts différés actifs non reconnus au bilan s'élève à 561 K€.

2.9 Information sectorielle

La quasi-intégralité du chiffre d'affaires du groupe est constituée par la vente de prestations de Recherche et Développement en France. Les équipes commerciales ne proposent que cette ligne de services et ce, dans les deux zones géographique couvertes par le groupe : la France et l'international qui comprend la Belgique et le Canada.

Par ailleurs les différentes régions dans lesquelles le groupe est implanté en France et à l'étranger répondent à la définition d'un seul et unique secteur, compte tenu de leur exposition identique en matière de risque et rentabilité.

En conséquence, le groupe n'a qu'un secteur d'activité.

2.10 Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 ((Immobilisations corporelles)) et à la norme IAS 38 ((immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe, sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 ((Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme

la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les immobilisations corporelles et incorporelles doivent être amorties sur la durée attendue d'utilisation par l'entreprise. En conséquence, la base amortissable d'une immobilisation doit être réduite de sa valeur de revente à l'issue de sa durée d'utilisation prévue.

A priori, ce principe ne devrait pas affecter les comptes du groupe dans la mesure où les immobilisations sont acquises pour être utilisées jusqu'à la fin de leur vie et qu'en fin de vie, leur valeur est nulle. Dans ce cas, la base amortissable est égale à la valeur brute de l'immobilisation.

Immobilisations corporelles

Principe de comptabilisation

Les principes de la norme IAS 16 imposent la décomposition des immobilisations corporelles par composants si la durée de vie de ces composants diffère de la durée de vie retenue pour l'immobilisation. Le groupe ne possède pas d'immobilisations corporelles significatives sur laquelle ce principe peut s'appliquer.

- Principe d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Les frais d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

- Dépenses ultérieures à la première inscription

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

- Amortissements

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées estimées d'utilisation suivantes :

- Matériel informatique : 4 ans

- Aménagements et mobilier: 8 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le groupe est le mode linéaire.

Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les actifs incorporels dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les actifs incorporels comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des logiciels.

Eléments incorporels acquis

Les actifs incorporels acquis par le groupe IT Link sont également comptabilisés au coût minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Frais de recherche et développement

Le groupe IT Link a engagé des dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles, lui permettant de renforcer son positionnement et son expertise technique. Celles-ci sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour objectif l'amélioration de produits et de procédés nouveaux sont enregistrées à l'actif du bilan lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- Intention et capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe;
- Coût de cet actif évaluable avec fiabilité.

Les autres dépenses de développement sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

La société a dépensé 1.966 k€ en recherche et développement sur l'exercice 2018. Il s'agit dans leur grande majorité de charges de salaires.

Amortissements

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie.

2.11 Goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Ils sont inscrits à l'actif du bilan.

Les goodwill ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Les

dépréciations relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue pour ce test est de réunir les immobilisations en unités génératrice de trésorerie (UGT) et sur lesquelles les goodwill sont ensuite affectés. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, indépendamment d'autres groupes d'actifs. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée à partir des projections des flux futurs de trésorerie actualisés. Les hypothèses retenues en termes de chiffre d'affaires, de rentabilité sont raisonnables et conformes aux données du marché disponibles.

Pour le Groupe, l'UGT correspond généralement à l'entité juridique. Les ensembles homogènes ainsi formés à l'intérieur du Groupe sont:

- IT Link France SA
- NRX SAS

2.12 Contrats de location

L'IAS 17 impose l'activation des contrats ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif avec ou sans transfert de la propriété in fine (contrats de location financement ou finance lease par opposition aux contrats de location simples ou operating leases).

Le groupe n'a pas de contrat de location d'un montant significatif en cours de validité.

2.13 Actifs financiers

La norme IFRS 9 contient trois catégories d'évaluation des actifs financiers après leur comptabilisation initiale :

- le coût amorti;
- la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ; et
- la juste valeur par le biais du résultat net.

La classification des actifs financiers selon ces trois catégories repose sur le modèle économique que suit le Groupe pour la gestion de ces actifs et sur les

caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces instruments.

Les prêts, créances et autres instruments de dette du Groupe sont considérés comme « basiques » au sens de la norme. Ils sont mesurés au coût amorti car gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels.

Les autres instruments de dette sont mesurés à la juste valeur par résultat. Les instruments de capitaux propres sont mesurés à la juste valeur par résultat.

Le modèle de gestion du Groupe est de conserver ses créances pour en collecter les cash-flows contractuels à échéance. Ces créances peuvent le cas échéant être transférées à des tiers (voir note 2.20).

2.14 Participations dans des sociétés non consolidées

Les participations dans des sociétés non consolidées sont comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur des actions cotées correspond à leur cours de clôture.

2.15 Actifs non courants détenus en vue d'être cédés et activités non poursuivies

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue d'être cédé quand sa valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable.

Ils sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur nette des coûts de cession.

2.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le résultat.

2.17 Titres d'autocontrôle

Les actions IT Link détenues par la Société sont inscrites à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés.

En cas de cession, les plus ou moins-values ainsi que les effets d'impôts correspondants sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2018 le groupe détient 109.621 titres d'autocontrôle (6,3 % du capital), évalués à 558 K€ et déduit des capitaux propres.

2.18 Paiements fondés sur les actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'action, les offres réservées aux salariés (notamment les actions gratuites) sont évaluées à la date d'octroi. Des nouvelles actions émises sont octroyées au dénouement des plans ou prélevées sur des actions d'autocontrôle qualifiées en couverture de plans futurs.

Actions gratuites

Lors de la mise en place de plans d'actions gratuites, le Groupe valorise l'avantage accordé aux salariés en tenant compte :

- du coût d'entrée des actions à la date de leur affectation au plan d'attribution ;
- du nombre probable d'actions qui seront remises aux bénéficiaires.

La charge est reconnue en « Charges de personnel » au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres.

2.19 Engagement de retraite et avantages du personnel

La norme IAS 19 exige de provisionner l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi.

Retraites

Le groupe n'est engagé que sur les régimes de base et des régimes à cotisations définies, il comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Indemnités de Fin de Carrière (IFCJ)

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont provisionnés au bilan. Ils sont évalués à chaque clôture selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont réajustées chaque année en fonction des conditions économiques de l'exercice. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

A leur départ en retraite, les salariés du groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et du salaire de l'employé au moment de son départ. Ces indemnités sont définies par la convention collective Syntec.

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas financées par des actifs de régime. L'engagement est provisionné dans sa totalité.

Le groupe n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec.

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière s'élèvent au 31 décembre 2018 à 362 K€.

Autres avantages du personnel

Dans le cas où une société accorde des avantages certains à ses salariés, ces avantages doivent être évalués et provisionnés dans les comptes de la société par le biais d'une provision pour risques et charges.

IT Link n'accorde pas, à ce jour, d'autres avantages du personnel au sens de la norme IAS19.

2.20 Cessions de créances

Les créances cédées à des tiers par le biais d'affacturage ne sont sorties de l'actif du groupe que lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers. Tant que leur cession n'est pas effective, les cessions

de créances sont comptabilisées comme des emprunts garantis au passif du bilan.

Le Groupe a conclu un contrat de cession de créances commerciales auprès d'une société d'affacturage. Ce programme est conclu sans limitation de durée, sur le périmètre français du Groupe. Les créances sont cédées avec recours ne permettant pas de décomptabiliser ces créances, les risques et avantages liés aux créances cédées n'étant pas intégralement transférés au cessionnaire.

Les opérations d'affacturage, pour lesquelles IT Link garde le risque de non-paiement (hors cas de défaillance) sont comptabilisées comme des emprunts garantis (libellé « dette Factor))) et les créances clients ne sortent pas du bilan :

Les créances clients et les autres créances sont regroupées sur une même ligne au bilan ;

La partie des créances financées est retraitée et incorporée aux créances clients avec en contrepartie un compte d'emprunt (libellé « dette Factor))).

Fonds de garantie :

L'objet du compte de garantie est de garantir au Factor l'exercice de ses recours contractuels (règlements directs, litiges, remises différées). Le fonds de garantie est fixé à 6,00% de l'encours T.T.C des créances transférées, avec un seuil minimum de 85 000 Euro.

2.21 Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services, vente de biens et de licences réalisées par l'ensemble des sociétés consolidées du Groupe.

Lorsque le Groupe revend des licences et des équipements informatiques achetés auprès de fournisseurs externes, il mène une analyse de la nature de sa relation avec ses clients pour déterminer s'il agit comme un principal ou comme un agent dans la livraison des biens et services. Le Groupe agit comme un principal s'il contrôle le bien ou le service avant son transfert au client. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur une base brute. Lorsque le Groupe agit en tant qu'agent, le chiffre d'affaires est comptabilisé sur une base nette (net des facturations des fournisseurs)

correspondant à la rémunération ou commission du Groupe en tant qu'agent.

Le Groupe réalise la majorité de ses prestations en régie. Ces contrats, avec obligation de moyen, ont un prix variable qui s'établit en fonction du temps passé et de la séniorité des personnels engagés. Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

Dans le cadre des contrats au forfait le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus et selon la méthode d'avancement des coûts car le client reçoit et consomme de façon continue les avantages des services ou prestations.

Le Groupe peut être amené à signer des contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents biens et/ou services. Lorsque ces activités transfèrent au client le contrôle d'un service ou d'un bien distinct dont le client peut bénéficier indépendamment des services récurrents, elles sont traitées comme des obligations de performance distinctes et le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément dans l'absolu et dans le cadre des contrats considérés.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs obligations de performance, le prix est

alloué à chacune d'elles soit sur la base de son prix de vente individuel, soit sur la base du coût de revient majoré.

2.22 Autres produits et charges non courants

La rubrique ((autres produits et charges non courants)) est constituée des produits et charges inhabituels de par leur fréquence et leurs montants au regard des activités du Groupe.

2.23 Autres produits et charges non courants

La rubrique ((autres produits et charges non courants)) est constituée des produits et charges inhabituels de par leur fréquence et leurs montants au regard des activités du Groupe.

2.24 Subventions d'exploitation

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en tant que produits opérationnels dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle les charges ont été encourues, en actifs d'impôts non-courants ou autres créances selon leur échéance. Il s'agit principalement des crédits d'impôt recherche.

NOTE 3 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS

3.1. Goodwill

Les Goodwill correspondent à la différence entre la juste valeur d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Détail des Goodwill

<i>(en milliers d'euros)</i>			
Sociétés concernées	Date d'acquisition	2018	2017
IT Link France	1997	786	786
NRX	2014	416	416
Total		1 202	1 202

Conformément à la norme IFRS 3 (« regroupement d'entreprise », les goodwill ne sont pas amortis. Conformément aux dispositions d'IAS 36, les goodwill sont testés une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur. Ce test annuel est effectué au cours du quatrième trimestre de chaque exercice. Des tests complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle. Les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des filiales du groupe, aux actifs nets correspondants (y compris écarts d'acquisition). Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital estimé à 9%. Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des filiales.

Une analyse de sensibilité du calcul sur les paramètres clés utilisés, le taux d' EBIT, le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini selon des hypothèses raisonnablement possibles, n'a pas fait apparaître de scénario dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

Sensibilité :

- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'Ebit conduirait à une variation de l'ordre de 500 k€ de la valeur recouvrable de l'UGT (+/- 400 k€ sur l'UGT IT Link France et +/- 100 k€ sur l'UGT NRX). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.
- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'actualisation conduirait à une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre de 90 k€ (IT Link France +/- 40 k€ et NRX +/- 50 k€). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.
- Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'inflation conduirait à une variation de la valeur recouvrable de l'UGT de l'ordre de 100 k€ (IT Link France +/- 80 k€ et NRX +/- 20 k€). Une telle variation n'amènerait pas à comptabiliser de perte de valeur.

3.2. Immobilisations incorporelles

Variation de la valeur brute

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais internes de R&D	Licences, logiciels et autres droits	Total
Valeur brute au 1er janvier 2017	5	433	438
Acquisitions et développements internes		22	22
Cessions et mises au rebut		(2)	(2)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2017	5	453	458
Acquisitions et développements internes		57	57
Cessions et mises au rebut	(5)	(313)	(319)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2018		197	197

Variation des amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais internes de R&D	Licences, logiciels et autres droits	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2017	5	401	406
Amortissements de l'exercice		36	36
Cessions et mises au rebut		(3)	(3)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2017	5	434	440
Amortissements de l'exercice		36	36
Cessions et mises au rebut	(5)	(313)	(319)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2018		158	158

3.3. Immobilisations corporelles

Variation de la valeur brute

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
Valeur brute au 1er janvier 2017	265	1 368	1 633
Acquisitions et développements internes	1 101	725	1 825
Cessions et mises au rebut	(132)	(140)	(272)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2017	1 234	1 952	3 187
Acquisitions et développements internes	165	276	441
Cessions et mises au rebut	(44)	(591)	(635)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2018	1 355	1 638	2 993

Variation des amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains constructions et agencements	Matériels et autres immobilisations	Total
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2017	212	1 014	1 226
Amortissements de l'exercice	32	189	221
Cessions et mises au rebut	(123)	(142)	(265)
Pertes de valeur, nettes de reprises			
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2017	122	1 060	1 182
Amortissements de l'exercice	32	227	259
Cessions et mises au rebut	(32)	(554)	(585)
Pertes de valeur, nettes de reprises	(5)		(5)
Autres mouvements			
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2018	116	734	850

3.4. Actifs financiers

Variation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Participation	Prêts et autres immobilisations	Total
Valeur brute au 1er janvier 2017	2	134	135
Acquisitions		285	285
Cessions		(84)	(84)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2017	2	335	337
Acquisitions		26	26
Cessions		(92)	(92)
Autres mouvements			
Valeur brute au 31 décembre 2018	2	269	271
Provision pour dépréciation	néant	néant	néant

La ligne de participation correspond aux titres permettant d'ouvrir un compte à la BICS/ Banque Populaire

3.5. Créances clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs font apparaître un solde net de 27.145 K€. Il s'agit notamment, des créances clients, des créances affacturées, des créances sur l'Etat ainsi que des charges constatées d'avance.

Echéancier au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	non échues	< 60 jours	> 60 jours < 180 jours	> 180 jours
Clients et comptes rattachés	8 661	6 524	937	762	438
Créances cédées	8 542	6 886	1 504	140	12
Organismes sociaux et fiscaux	9 477	1 110	96		8 271
Charges constatées d'avance	542	542			
Débiteurs divers	29	29			
Total	27 251	15 091	2 536	902	8 721
Provisions de dépréciation clients	(106)				(106)
Total clients et autres débiteurs	27 145	15 091	2 536	902	8 615

Les factures à établir représentent un montant de 2.927 k€ et sont incluses dans le poste client.

3.6. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Actifs au 31 décembre 2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Equivalents de trésorerie	14		14
Disponibilités	2 837		2 837
Total Trésorerie	2 851		2 851

Actifs au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Equivalents de trésorerie	27		27
Disponibilités	1 626		1 626
Total Trésorerie	1 653		1 653

3.7. Avances conditionnées et Dettes Financières

Ventilation au 31 décembre 2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	1 658	381	836	441
Dépôts et cautionnements reçus				
Autres dettes financières	1 454		1 454	
Total dettes financières	3 112	381	2 290	441

Ventilation au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde comptable	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets. de crédits	1 706	304	1 001	401
Dépôts et cautionnements reçus				
Autres dettes financières	1 087		1 087	
Total dettes financières	2 793	304	2 088	401

Les autres dettes financières correspondent aux avances de trésorerie conclues avec BPI pour le préfinancement du CICE.

Afin d'acquérir la société NRX, le Groupe a obtenu un prêt de 682 K€ auprès de la Banque Populaire, banque historique des deux sociétés. Le solde de ce prêt est de 228 K€ au 31 décembre 2018.

Les bâtiments de l'agence de Rennes à Cesson-Sévigné ont été financés par un prêt de 465 K€ auprès de la Banque Populaire. Le solde de ce prêt est de 412 K€ au 31 décembre 2018.

Les agencements et équipements du nouveau siège social au Kremlin-Bicêtre ont été financés par deux prêts, l'un de 607 K€ auprès de la Société Générale et l'autre de 480 K€ auprès de HSBC. Le solde de ces prêts est de 951 K€ au 31 décembre 2018.

3.8. Engagements hors bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Autres		
Total en engagements donnés		
Facilités de caisses BICS	250	250
Découverts autorisés HSBC	150	150
Découverts autorisés SG	850	800
Total engagements recus	1 250	1 200

3.9. Etat des provisions

Provisions non courantes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Litiges	Autres	Total
Au 1er janvier 2017	52	8	60
Dotations	15		16
Reprises de provisions utilisées			
Reprises de provisions sans objets	(24)		(24)
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2017	43	9	52
Dotations	432		432
Reprises de provisions utilisées	(16)		(16)
Reprises de provisions sans objets	(16)		(16)
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2018	443	9	452

Provisions courantes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Indemnités retraites	Autres	Total
Au 1er janvier 2017	356		356
Dotations	120		120
Reprises de provisions utilisées			
Reprises de provisions sans objets			
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2017	476		476
Dotations	82	3	85
Reprises de provisions utilisées			
Reprises de provisions sans objets	(196)		(196)
Autres mouvements			
Au 31 décembre 2018	362	3	365

La société n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel, autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec. Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrières s'élèvent au 31 décembre 2018 à 362 k€.

Ils ont été calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement de ces calculs sont les suivantes:

- Taux d'actualisation : 1,57 % en 2018.
- Mode de départ en retraite : départ volontaire à 60-67 ans pour les non cadres et les cadres.

La provision pour litiges correspond à cinq dossiers qui ont été ouverts aux

prudhommes. L'exposition maximum est de 346 k€ (montant des réclamations). La société considère cependant les demandes irréalistes dans plusieurs cas. La

partie provisionnée à hauteur de 68 k€ correspond donc à l'estimation du risque portée par la société à date.

3.10. Echéance des dettes non financières

Ventilation dettes fournisseurs et autres créditeurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 728	1 957
Factures non parvenues	2 047	912
Dettes au personnel	1 161	1 345
Organismes sociaux	1 970	2 154
Avoirs à établir	179	235
Etat-Autres impôts (TVA, ect...)	3 769	3 202
Autres dettes fiscales	1 775	1 407
Autres dettes	174	241
Produits constatés d'avance	761	771
Fournisseurs et autres créditeurs	13 563	12 223

Toutes les dettes ci-dessus sont à échéance de moins d'un an.

3.11. Analyse du Chiffre d' Affaires

Répartition du chiffre d'affaires par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Ventes de licences	758	523
Prestation au forfait	3 950	3 113
Prestations de services	39 127	38 774
Total chiffre d'affaires	43 835	42 410

Répartition de la contribution au chiffre d'affaires par pays

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
France	41 817	40 952
Belgique	1 443	1 415
Canada	575	43
Total chiffre d'affaires	43 835	42 410

Le chiffre d'affaires est réalisé quasi-intégralement en France.

3.12. Subventions d'Exploitation, Reprises de Provision et Transferts de Charges

Au titre de l'année 2018, les crédits d'impôt s'élèvent à 625 k€ (principalement crédit impôt recherche) et les subventions perçues à 110 k€.

Les reprises de provisions sont de 292 k€ et concernent les risques prud'hommaux, les risques clients et les indemnités de départ en retraite.

Les autres produits s'élèvent à 154 k€ et concernent principalement des régularisations de paiements (avoirs, remboursement de taxes ou de frais...).

3.13. Charges de Personnel

(en milliers d'euros)	2018	2017
Salaires et traitements	21 509	21 592
Charges sociales	9 327	8 912
Total charge de personnel	30 836	30 504
Effectif moyen	542	524
Cadre	428	438
Agents de maîtrise	114	86

Répartition des effectifs moyens par société

(en milliers d'euros)	2018	2017
IT Link France SA	508	500
IT Link SA	5	5
IT Link Benelux	12	11
NRX	7	4
Accélérateur d'innovation Inc.	11	2
IT Link Germany		2
Total	542	524

En date du 31 décembre 2018, le groupe compte 564 collaborateurs.

3.14. Autres produits et autres charges

Autres produits et autres charges courants

(en milliers d'euros)	2018		2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations sur capital				
Cessions d'immobilisations	(101)		(19)	11
Dotations, Reprises sur provisions	(28)			
Autres	(94)		(26)	
Total	(223)		(45)	11

Autres produits et autres charges non courants

(en milliers d'euros)	2018		2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations de transformation/sur capital			(139)	
Frais de déménagement siège social	(56)		(136)	
Redressements sociaux et fiscaux			(70)	
Dotations, Reprises sur provisions	(360)			
Autres				
Total	(416)		(344)	

Les autres produits et charges non courants sont principalement constitués des coûts de transformation et des coûts non récurrents liés aux opérations de restructuration du Groupe (changement de siège social et de gouvernance). Ils ont pour vocation d'asseoir et accélérer le développement rentable et pérenne du Groupe lors de ces prochaines années.

3.15. Résultat Financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018		2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de participation		2		2
Dotations, Reprises sur provisions	(4)			
Intérêts et charges assimilées	(150)	21	(83)	72
Autres			(17)	
Total	(154)	23	(100)	74

3.16. Impôts sur le résultat

Les entités françaises du groupe sont intégrées fiscalement. La société IT Link SA est la tête du groupe d'intégration fiscale constituée des sociétés IT Link, IT Link France et NRX.

Ventilation de la charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Impôts courants	(29)	(23)
Impôts différés	(29)	20
Total	(58)	(3)
Taux d'impôt effectif	0,0%	0,2%
CVAE	(506)	(462)
Total charge d'impôt	(564)	(465)

Ventilation de l'actif d'impôt différé

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Pertes reportables	511	511
Différences temporaires	216	245
Ime_ôts différés actifs	727	756

Analyse de la différence entre le taux normal d'imposition en France (33,33%) et le taux calculé par rapport au résultat des sociétés intégrées.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 353	990
Impôts courants	29	23
Impôts différés	29	(20)
Résultat des sociétés intégrées avant impôts et dépréciation des goodwill	1 411	993
Taux théorique d'imposition	33,3%	33,3%
Charge d'impôt théorique	(470)	(331)
Différences permanentes (1)	633	484
Profits ou consommation d'impôts non activés		
Autres	(163)	(153)
Consommation des déficits reportables non activés plafonnée au montant de la charge théorique d'impôt		
Charge d'impôt société comptabilisée	(58)	(3)
CVAE (2)	(506)	(462)
Charge d'impôt société Groupe	(564)	(465)

(1)) Principalement CIR et CICE.

(2) Depuis 2011 et conformément aux dispositions de la norme IAS 12, la CVAE est qualifiée d'impôt exigible.

3.17. Information relative aux parties Liées

Rémunérations et avantages consentis par le groupe aux principaux dirigeants et aux membres du Conseil d'administration

Les principaux dirigeants ont perçu les rémunérations et avantages suivants:

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Rémunération fixe	352	553
Eléments variables	4	16
Avantages en nature	18	25
Jetons de présence	8	8
Total	382	602

La part variable dépend de l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs individuels au cours de l'année précédente. Elle est modulée en fonction de la performance de la société ou du Groupe, au cours de cette même année, et est calculée sur la base des décisions du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration ont perçu des jetons de présence à hauteur de 22 000 €. IT LINK n'a pas d'engagement de retraite supplémentaire pour ses dirigeants, mais uniquement des engagements d'indemnités de départ en retraite.

4. Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes de toutes les sociétés contrôlées directement ou indirectement, par le groupe.

Le périmètre de consolidation et les pourcentages de contrôle n'ont pas évolué depuis la dernière clôture au 31 décembre 2017.

Nom	Siège	Registre du commerce	Secteur d'activité	% de contrôle 31/12/2017	% de contrôle 31/12/2018	Méthode de consolidation au 31/12/2018
IT LINK SA	Kremlin-Bicêtre France	RCS 412 460 354	Holding	Société consolidante	Société consolidante	
IT LINK FRANCE (S.A.)	Kremlin-Bicêtre France	RCS 338 339 435	Etudes, conseils	99,42	99,42	Intégration globale
IT LINK BENELUX (SPRL)	Bruxelles Belgique	Entreprise n° 0525 739 802	Etudes, conseils	100,00	100,00	Intégration globale
NRX (S.A.S)	Kremlin-Bicêtre France	RCS 452 414 501	Conseil systèmes, logiciels	100,00	100,00	Intégration globale
IT Link Germany	Stuttgart Allemagne	HRB 757333	Etudes, conseils	N/A	100,00	Intégration globale
Accélérateur Innovation Inc.	Montréal Québec Canada	Entreprise n° 1171692214	Etudes, conseils	N/A	100,00	Intégration globale

5. Composition du capital social

Le capital social est composé de 1.736.000 actions pour un montant global de 882.173 €. La répartition du capital est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	%du capital
Dirigeants	642.726	37,0%
Public	982.947	56,6%
Actions auto détenues	109.671	6,30%
Total	1.736.000	100 %

Plan d'actions gratuites

En 2018, IT Link a mis en place un plan d'actions gratuites de performance dont les caractéristiques sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	20 septembre 2018
Dale d'attribution	2018
Nombres d'actions initialement attribuées	72000
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	6,20
Date d'acquisition	20 août 2021
Durée de vie (année)	3
Charge enregistrée sur l'exercice	39

Le plan d'action gratuites du Groupe IT Link répond aux règles suivantes :

- l'attribution des actions gratuites est subordonnée à une condition de présence en tant que salarié ou mandataire social ayant un contrat de travail ou un mandat social avec IT Link ou tout autre société du Groupe ;
- l'attribution des actions gratuites est aussi subordonnée à l'atteinte de critères financiers de performance basés sur les indicateurs suivants :

- chiffre d'affaires du Groupe,
- et résultat opérationnel du Groupe

Le nombre d'actions acquises par chaque bénéficiaire sera en proportion du niveau d'atteinte de ces critères.

- la période d'acquisition des actions est de trois années ;
- la période de conservation est de trois mois;
- le plan d'actions de performance donne droit à la livraison d'actions IT Link.



6. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	DELOITTE & ASSOCIES				Xavier TOUITOU			
	Montant		%		Montant		%	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Commissariat aux comptes	74	74	100%	94%	43	28	100%	100%
Missions accessoires		5		6%				
Total audit	74	79	100%	100%	43	28	100%	100%
Juridique, fiscal, social								
Technologies de l'information								
Audit interne								
Autres								
Total autres								
TOTAL	74	79	100%	100%	43	28	100%	100%